Wallonie
mobilité infrastructures
SPW

Date : 01.06.2022

Aux Membres du Collège communal

Objet : Projet de marquages spécifiques abords écoles

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser la circulaire relative au renforcement de la visibilité des zones 30 abords d'écoles du réseau de voiries communales.

Ce projet fait suite à la consultation citoyenne réalisée lors des Etats Généraux de la Sécurité Routière de 2020. Il vise à renforcer la visibilité des zones 30 aux abords des écoles maternelles et primaires implantées le long des voiries communales au moyen d'un marquage spécifique de carrés colorés espacés et disposés de manière aléatoire.

J'attire votre particulière attention sur le fait que la déclaration d'intention doit être transmis, via le Guichet des Pouvoir Locaux, au plus tard pour le **31 juillet 2022**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Valérie DE BUE

Ministre de de la Fonction publique, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

CONTACT
Département des Infrastructures Locales

Direction des Déplacements Doux et de la Sécurité des Aménagements de Voiries

Boulevard du Nord, 8
B - 5000 Namur

Tél. : 081/77.27.23
dgo1-21@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE
Numéro : ///
Nos références : ///